

# Les Organisations Syndicales de l'UES AMONT du Groupe TOTAL CFDT - CFE-CGC - CFTC - CGT - CGT-FO SICTAME-UNSA

## Expatriation : vous avez dit « volontariat » ???

A l'heure où plusieurs pays, par le biais de leur ambassade, recommandent (voire exigent !) à leurs ressortissants de quitter certains pays, régions ou villes, certaines hiérarchies du Groupe TOTAL menacent de licenciement les salariés qui, pour des raisons argumentées, refuseraient une expatriation dans ces lieux. Si la mobilité géographique fait bien partie de nos engagements contractuels et rythme notre travail au quotidien, la Direction peut-elle pour autant imposer une affectation quels qu'en soient les risques encourus ? N'y a-t-il pas des marges de discussion, d'aménagement ? L'usage qui a prévalu jusqu'à présent permettait de trouver des arrangements acceptables par tous.

Les organisations syndicales ne devraient pas avoir à conseiller la DRH sur le sujet, mais il serait quand même souhaitable que plus d'attention soit portée à la situation de chacun, national comme international : ses motivations, sa composition familiale, son historique, .... Si des postes doivent être effectivement pourvus, que le Groupe puise dans ses forces financières pour inciter le volontariat, qu'il oeuvrer dans l'anticipation et la recherche de la sécurité maximale pour ses expatriés, et qu'il offre de réelles conditions acceptables.

Les ambassades Néerlandaise, Belge, Italienne ont conseillé explicitement un rapatriement à leurs ressortissants présents au Nigeria, **l'ambassade Britannique exigeant même le départ de tous ses ressortissants**, ce qui confirme la réalité des risques encourus par le personnel dans ce pays. Dans une telle situation de crise, il est bon de rappeler que lors de la réunion des commissions Santé Environnement et Expatriation du CCE le 26 janvier 2007 concernant la crise au Nigeria, il avait été explicitement mentionné « *que si des salariés ne supportent pas leur situation qu'ils en formulent la demande et on les rapatrierait ou on les changerait de filiale* ». F. Viaud (DRH DGEP) précisait : « *il serait malsain pour la communauté d'avoir des gens en crise* » ainsi que « *il n'y a pas de salaire de la peur* ». Ces engagements confirment que les affectations au Nigeria doivent se faire sur la base du seul volontariat.

A l'heure où les recrutements se font difficiles, les départs du Groupe un peu plus nombreux chaque jour, peut-on se permettre de menacer de licenciement des personnes compétentes, déjà formées et dont le seul tort est de mettre une limite aux concessions qu'elles font dans leur dévouement au risque de mettre en péril le juste équilibre entre vie privée et vie professionnelle ?